

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 AVRIL 2011

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Gérard VIRY, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 27

Conseillers absents excusés : Béatrice ANTOINE, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Francine PIERRE, Véronique DEVIGNES, Samia MESSALTI, Christine SIEURIN, David CARABIN, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER.

Conseillers absents non excusés : Pascal PELINSKI, Bernard BRAUN.

Procurations : Béatrice ANTOINE à Jean-Pierre FRANOUX,
David CARABIN à Daniel THOMASSIN,
Elsa PLUMIER à Bertrand KLING,
Véronique DEVIGNES à Colette MESNIER,
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre ROUILLON,
Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER à François KLAEYLE,
Christine SIEURIN à Odile CHANDELIER,
Francine PIERRE à Claudine JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Claude FINANCE

Date convocation : 14 avril 2011

N°018/2011

Objet : Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour la salle polyvalente

Rubrique : 7.1

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Par délibération en date du 18 février 2009, le conseil municipal, a voté une autorisation de programme ainsi que des crédits de paiement pour le projet de réhabilitation de la salle polyvalente

En application des textes réglementaires, il est possible à tout moment de voter des modifications sur les montants de l'autorisation de programme et des crédits de paiement.

Compte tenu des différentes modifications intervenues, le programme était le suivant :

AUTORISATION DE PROGRAMME		TTC	CRÉDITS DE PAIEMENT TTC		
			2010	2011	2012
DEPENSES					
Etudes	2031	326 800	16 000	162 215	81 108
Travaux	2313	2 006 000	152 000	1 280 985	640 492
Total dépenses		2 332 800	168 000	1 443 200	721 600
RECETTES					
Subventions		126 000	0		200 000
FCTVA		118 600	0	30 240	260 000
Emprunts		1 062 430	55 500	706 480	61 600
Autofinancement		1 025 770	112 500	706 480	200 000
Total recettes		2 332 800	168 000	1 443 200	721 600

Pour l'année 2011, le montant de l'autorisation de programme ne varie pas, il reste sur un montant total TTC de 2 332 800 €

Il est cependant nécessaire d'ajuster les crédits de paiement pour coïncider au plus juste avec les délais de début de travaux connus à ce jour et l'inscription au budget primitif 2011.

Il vous est donc proposé de modifier les crédits de paiement de la façon suivante :

Autorisation de programme et crédits de paiement Salle polyvalente
Programme n° 2009

AUTORISATION DE PROGRAMME TTC		CREDITS DE PAIEMENT TTC				
		2009	2010	2011	2012	2013
DEPENSES						
Etudes	222 371	10 525	11 846	200 000	0	0
Travaux	2 110 430	0	9 998	300 000	1 000 000	800 432
Total dépenses	2 332 801	10 525	21 844	500 000	1 000 000	800 432
RECETTES						
Subventions	200 000	0	0	0	200 000	0
FCTVA	201 266	0	0	0	46 446	154 820
Emprunts	753 372	0	0	0	407 760	345 612
Autofinancement	1 178 163	10 525	21 844	500 000	345 794	300 000
Total recettes	2 332 801	10 525	21 844	500 000	1 000 000	800 432

Après avis de la commission de finance du 12 avril 2011,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (26 voix pour - 1 contre : Marc BARRON) décide de voter ces modifications de l'autorisation de programme et des crédits de paiement s'y rattachant.

Date : 20 avril 2011

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 22 AVR. 2011

N° Accusé de réception : 2011 04 20-11_018-DE

Affichage : 22 AVR. 2011

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX


